



L'ECHO d'APPEVILLE

Ce mois de janvier qui nous fait entrer dans chaque nouvelle année est aussi l'heure du bilan de l'année passée. Ce modeste journal communal reste pour nous vos élus un bon moyen de vous informer de notre travail et de nos décisions. Vos élus qui sont maintenant au nombre de dix suite à la démission pour raisons personnelles de Madame Isabelle Leroy. Madame Isabelle Leroy pendant ces trois années passées au conseil municipal a pris toute sa place dans notre assemblée en faisant preuve d'assiduité et de disponibilité.

L'année 2017 n'a pas vu l'émergence de grands travaux. Si nous avons déjà décidé et budgétisé les travaux d'accessibilité de la mairie et de la salle communale, ces travaux n'ont pu, du fait des autorisations à recueillir et de la disponibilité des entreprises, commencer qu'en fin d'année 2017.

Il en va de même pour de nouveaux travaux sur l'église, la construction du dossier par l'architecte, l'obtention de l'autorisation de travaux de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et les délais obligatoires de l'appel d'offre sont des temps incontournables. Le choix des entreprises est fait, il reste encore à attendre l'accord des subventions pour démarrer les travaux.

Un nouveau terrain du lotissement communal a trouvé acquéreur. Sur les dix lots à vendre à l'origine six ont trouvé preneur. Ces nouvelles constructions avec leurs nouveaux habitants sont essentielles pour maintenir notre population communale, population que nous allons de nouveau devoir compter puisque 2018 est une année de recensement. Le dernier recensement de 2013 avait montré un net recul du nombre d'Appévillais.

Le projet de construction d'un groupe scolaire regroupé à Auvers a été lancé. Si le maître d'ouvrage de ce projet est le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique « les Trois Chênes » il n'en reste pas moins que la charge financière sera supportée par les trois communes adhérentes, Appeville, Auvers et Meautis.

L'année 2018 verra aussi un changement de la facturation du ramassage des ordures ménagères. La communauté de communes a décidé d'abandonner, malgré une forte contestation mais minoritaire, la taxation sur les bases foncières pour l'instauration d'une redevance. Ce nouveau mode de facturation, qui n'était pas mon choix, va défavoriser beaucoup d'Appévillais modestes.

C'est maintenant avec plaisir que je vous adresse à vous, votre famille et vos proches mes meilleurs vœux de santé et de joie pour 2018. Mon souhait sera que la réussite et la joie de vivre deviennent pour chacun des compagnes fidèles et durables.

Bonne année.

Michel LEBLANC.

~Informations municipales~

BUDGET 2017.

L'exercice de l'année 2016 a dégagé un excédent de 32 495,05€. Après reprise de l'excédent des années précédentes, soustraction des dépenses votées mais non encore réalisées et prise en compte des subventions notifiées mais pas encore versées nous disposons d'un excédent cumulé de 72 869,64€.

Ont été soustraites de l'excédent : la mise en accessibilité 20 000€, l'achat de terrain 21 000€, les honoraires d'architecte 6 480€ et la restauration de l'autel 8 120€.

Le budget 2017 a été construit avec toujours le souci de ne pas augmenter la fiscalité communale. Cette volonté nous impose alors de veiller à ne pas grossir les dépenses de fonctionnement et de d'être prudent en investissement. C'est pourquoi de gros travaux comme ceux envisagés sur l'église ne seront réalisés que si les subventions sont au rendez-vous.

Les dépenses d'équipement retenues en 2017:

- Pour la mise aux normes handicaps augmentation de l'enveloppe prévue pour les travaux de 5 000,00€ ces travaux bénéficieront d'une subvention de 5 000,00€ obtenue au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Stéphane TRAVERT.
- Réalisation d'un plan du cimetière avec la création d'un fichier informatique pour 3 250,00 €
- Eglise : nouvelle inscription d'une somme de 66 000,00 € pour les travaux de canalisation des eaux pluviales qui n'ont pu être réalisés en 2016 (subvention attendue pour ce projet 52 500,00 €)
- Achat de deux décors de candélabre pour les fêtes de fin d'année pour 1 200,00 €, compris dans cette somme la pose de deux prises de candélabre pour leur alimentation.
 - 15 000€ au titre de notre participation au 100 000€ d'auto-financement prévu dans le plan de financement du nouveau groupe scolaire du SIRP « les Trois Chênes » qui sera construit à Auvers. La participation des communes pour cet investissement (auto-financement et remboursement des annuités des emprunts), sera calculée au prorata leur nombre d'habitants.

Vote des subventions.

- Anciens combattants d'Appeville :	50,00 €	- Coup d'Pouce du marais Carentan :	50,00 €
- Association des parents d'élèves du SIRP :	160,00 €	- Coopérative scolaire du SIRP « les Trois Chênes » :	200,00€
- Centre François BACLESSE à Caen :	100,00 €	- Adhésion au fonds de solidarité départemental pour le logement :	0,60€ /habitant
- Ligue contre le cancer de la Manche :	100,00 €	- Adhésion au fonds départemental d'aide aux jeunes :	0,23€ /habitant
- Amicale des Sapeurs-Pompiers :	100,00 €	- APE du collège GAMBETTA :	20% de la participation demandée aux familles pour les sorties scolaires.
- Association des donneurs de sang :	75,00 €		
- Jeunes sapeurs-pompiers :	100,00 €		
- Les restaurants du cœur Saint-Lô :	125,00 €		
- Association pour le développement des Soins palliatifs (ASPNC) Valognes :	50,00 €		

~ Le SIRP « les Trois Chênes » ~

En fin d'année 2016 la commune a intégré le syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique « les Trois Chênes », regroupant les communes d'Appeville, Auvers et Meautis.

Depuis la rentrée de septembre 2017 le SIRP accueille 130 enfants sur cinq classes (3 à Auvers, 2 à Meautis). Les parents d'Appeville ont choisi majoritairement d'inscrire leurs enfants au SIRP « les Trois Chênes ». Un ramassage scolaire a été mis en place à partir du bourg d'Appeville. La bonne fréquentation de ce service montre son utilité.

Construction d'un groupe scolaire à Auvers.

Le projet de construction d'un groupe scolaire à Auvers est sur les rails. Le cabinet d'architecte retenu en juin a finalisé son projet et le permis de construire sera déposé fin janvier. Le démarrage des travaux est prévu pour mai/juin 2018 avec une date de livraison pour la rentrée 2019.

Le financement sera assuré par des subventions de l'Etat, du Département, un emprunt et un auto-financement de 100 000€ des trois communes (15 000€ pour Appeville).

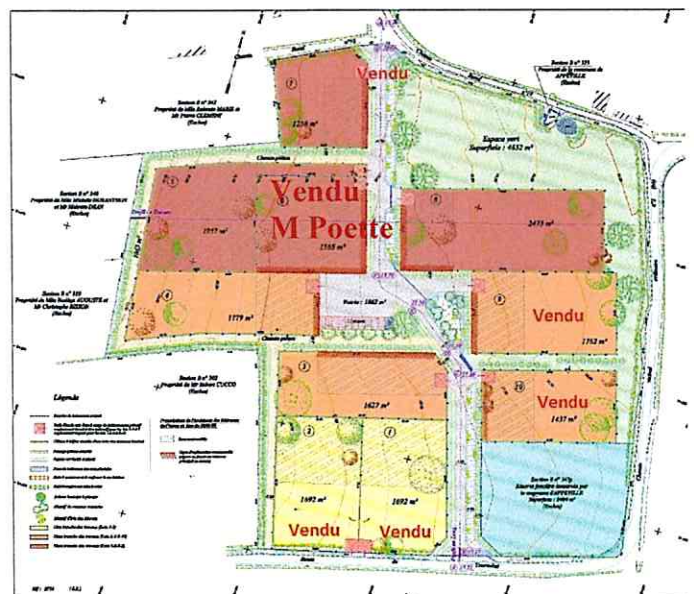
La charge financière de l'emprunt contracté sera pour la commune de l'ordre de 8 000€ annuels sur une durée de 20 ans.



Vente de terrain au lotissement.

Un nouveau terrain, le lot 6, a été vendu. Son acquéreur M Martial Poëtte va maintenant pouvoir y construire sa maison.

La vente des trois derniers terrains va permettre de financer la voirie définitive. Ces travaux ont été confiés, après consultation de plusieurs entreprises, à la SARL DUVAL TP 50500 Baupré pour un montant de 19 733,00 € HT.



~ Les Bâtiments communaux ~

Les travaux dans le cadre de la loi d'accessibilité sont commencés.

L'attente de l'avis sur la subvention demandée au titre de la réserve parlementaire et le cahier des charges des entreprises retenues ont fait que ces travaux ont débuté tardivement.

A la mairie.



La SARL LETERRIER BATIMENT d'Orglandes a commencé la construction de la rampe d'accès à la Mairie.

Le menuisier interviendra ensuite pour changer la porte d'entrée de la salle de conseil et les portes intérieures du secrétariat et des sanitaires.

Il faudra aussi aménager une place de parking avec un cheminement menant à cette nouvelle rampe d'accès. Ces travaux vont nous amener à refaire la cour de la mairie. Son financement a été prévu, il reste maintenant au conseil municipal à affiner ce projet.

A la salle communale

L'entreprise DUVAL de Baupte a réalisé la place de stationnement handicapés pour le montant prévu de 2 690,40 € TTC. C'est Monsieur Jean Laisné qui en a réalisé la signalétique.



Remplacement de menuiseries sur les bâtiments communaux.

Dans le cadre du dispositif pour la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie proposé par le Parc Naturel Régional des Marais du cotentin et du Bessin il a été décidé de remplacer :

- les fenêtres et la porte de la salle communale encore en simple vitrage
- les deux portes d'accès au secrétariat elles aussi peu isolantes.

L'entreprise AGNES Fabrice d'Etienville remplacera l'ensemble de ces menuiseries pour un montant de 5 855,21 € HT. Ces travaux qui ont été retenus par le Parc Naturel Régional des Marais du cotentin bénéficieront d'une aide de 4 508,51€.



~ Travaux sur l'église ~

Avec le concours de Mme Hélène Coudray, l'architecte du patrimoine que nous avons recruté, un nouveau programme de travaux a été élaboré avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). L'appel d'offre lancé ensuite, nous a permis de retenir les trois entreprises qui réaliseront ces travaux.

Pour le lot maçonnerie : l'entreprise SARL BODIN 50310 Montebourg pour un montant de 33 300,48€ HT.



Exemple de réalisation d'un revers pavé pour recueillir les eaux de gouttières

Pour la menuiserie (abat-sons et porte):
l'entreprise EURL BRESSON 50480 Hiesville pour
un montant de 7 157,12€ HT.



Remise en état de la porte Nord de la nef.



Restauration des abat-sons

Pour le lot
couverture :

l'entreprise Joël
ROUXEL 50390 Saint
Sauveur le Vicomte pour
un montant de
10 278,60€ HT.

Réfection du chéneau
entre la sacristie et le
chœur et remplacement
des gouttières usagées.



Ces travaux seront financés pour partie par des subventions de la DRAC, du Département et un prélèvement sur les dons versés à la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'église. La participation de la DRAC évoluera entre 30 et 35%, c'est pourquoi deux scénarios ont été bâtis. Le montant de 67 699,67€ reprend les devis des travaux, les honoraires de Mme Hélène Coudray et les frais d'annonces de l'appel d'offre.

	avec 35% DRAC	avec 30% DRAC
DRAC	19 460,00	16 680,00
DEPARTEMENT	19 460,00	19 460,00
DONS	11 500,00	13 500,00
FCTVA	11 105,00	11 105,00
COMMUNE	6 174,67	6 954,67
TOTAUX	67 699,67 TTC	67 699,67 TTC

Restauration du maître-autel.

Monsieur Philippe DELAROCHE a réalisé les travaux de menuiserie pour 1 909,92€HT. Nous attendons maintenant Madame J.M.D HUE réalisera les travaux de dorure pour 4 773,00€ HT.

Cette restauration est financée par le conseil départemental et un prélèvement sur les dons versés à la Fondation du Patrimoine.



~ Voirie ~

La communauté de communes a refait la chaussée en bi-couche de la route du netz et la chaussée en enrobé de la première section de la route de gruchy (elle sera recouverte d'un bi-couche en 2018)



Jean LAISNE pour la commune a réalisé un élargissement d'accotement en sortie de l'habitation de Mme Lucie Langevin et de Mr Johnny Gratien, 7 route du Netz. Ils ont participé financièrement à 50% à la fourniture des canalisations



~ Biens communaux ~

Demande d'échange de parcelle.

Le Conseil Municipal a répondu favorablement à la demande faite par Monsieur et Madame Henri BEAUJOUR d'échanger la parcelle communale cadastrée B65 d'une surface 1ha 57a 48ca avec la parcelle cadastrée section A104 d'une surface de 1ha 22a 80ca dont ils sont propriétaires. Au vu de la différence de surface des deux parcelles, Monsieur et Madame Henri BEAUJOUR devront en plus de la prise en charge des frais d'acte payer à la commune la somme de 1 387€

Achat de la parcelle contiguë à la mairie.

La commune d'Apperville possède suite à une ancienne donation (legs Faudemer) un capital, les clauses de cette donation prévoyaient à l'origine que les revenus de ce capital permettent de subvenir aux besoins des personnes âgées. Jusqu'à maintenant ce capital était placé en Obligations du Trésor. Ce type de placement (seul autorisé aux communes) ne permet plus depuis ces trois dernières années de dégager de revenus, il a donc été décidé d'acquérir avec un bien immobilier et d'en réserver les revenus aux personnes âgées.

Le choix s'est porté sur la parcelle contiguë à la mairie propriété de M Denys Digeon. Après négociation un accord a été trouvé avec M Denys Digeon et l'acquisition de cette parcelle devrait être effective dans les prochaines semaines. Vous pourrez ci-dessous un extrait de la délibération définissant les conditions d'achat de cette parcelle :

« Après délibération à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne son accord à l'acquisition de la parcelle cadastré A544 pour un prix de 21 500,00 € et à la cession à Monsieur Denys DIGEON du chemin de desserte cadastré A544 pour un prix de 250,00 €. »

~ Quelques informations ~

Le recensement en 2018.

Le recensement de la population de notre commune se déroulera du 18 janvier au 17 février. C'est Madame Marie-Thérèse TREBERT qui sera notre agent recenseur. Cette année il sera possible de remplir le questionnaire sur internet. Nous vous encourageons à privilégier ce moyen plus concis et plus rapide.

Pour les personnes ne possédant pas internet ou ne le maîtrisant pas encore complètement qui voudraient néanmoins utiliser le formulaire dématérialisé, elles pourront venir à la mairie tous les jeudis matins entre 10H et 12H. En plus de la mise à disposition d'internet, elles pourront si elles le souhaitent être aidées pour utiliser cette outil.

Tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui était prélevée avec votre taxe foncière va être remplacée par une redevance annuelle qui vous sera facturée en deux fois. Les tarifs pour les ménages seront les suivants :

- 130€ par foyer d'une ou deux personnes.
- 180€ par foyer de trois personnes et plus.
- 130€ par résidence secondaire.

Chasse dans les marais communaux.

Si la chasse sur les terres et marais propriété de la commune reste bien sûre autorisée gratuitement, aux chasseurs résidant sur la commune, il leur est maintenant demandé venir retirer en mairie une autorisation. Cependant à partir de la saison 2018 cette autorisation ne pourra être délivrée que sur présentation de la validation annuelle du permis de chasse.

Pour les chasseurs ne résidant pas à Apperville pas de changement, ils doivent faire l'acquisition d'une carte pour chasser dans les marais communaux. Cette carte n'autorise que la chasse au gibier d'eau le temps de la période légale d'ouverture. Ces cartes sont en vente chez Monsieur Daniel DUGAY épicier à Baupte.

Salle communale.

Rappel des tarifs de location :

- **140€** le week-end en période estivale (16 mai au 31 septembre).
- **155€** le week-end en période hivernale (Du 01 octobre au 15 mai).

Avant la remise des clés il vous sera demandé : **une attestation d'assurance et un chèque de caution de 200€.**

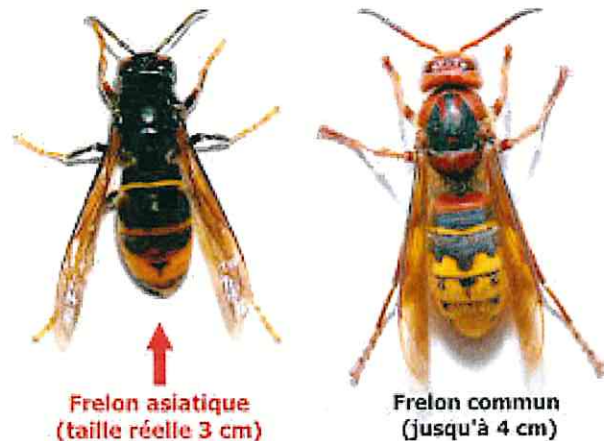
Un calendrier des locations est consultable sur le site internet de la commune rubrique service/salle communale. Il permet de connaître les WE vacants cependant les réservations se font toujours à la mairie.

Signature d'une convention pour la lutte contre le frelon asiatique.

Le département de la Manche, a lancé un plan de lutte contre cette espèce de frelons invasive qui se développe au détriment des frelons locaux et s'attaque aux abeilles.

La Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON), organisme en charge de cette lutte, a proposé aux communes de signer une convention définissant les modalités de mise en place des opérations de surveillance, de prévention et de lutte collective contre les frelons asiatiques.

Dans le cas de découverte d'un nid de frelon asiatiques, la mairie prendra après identification de l'espèce par un professionnel la destruction du nid. Pour être prise en charge cette intervention d'un professionnel (agréé par la FDGDON) doit avoir fait l'objet d'une commande par la mairie.



~Rappels~

Elagage encore et encore...

Les problèmes d'élagage des haies en limite des voies publiques et des chemins ruraux persistent. En est pour preuve les coupures d'électricité dont plusieurs d'aprevillais ont été victime, nous avons pu constater que plusieurs ont été la conséquence de chute d'arbre sur des fils électriques. Un élagage aurait permis de les éviter.

Démarchage.

Dernièrement encore des habitants de la commune ont encore été victimes de démarcheurs. Ces derniers suite à un contrôle « soi-disant » obligatoire de l'isolation de l'habitation d'aprevillais ont tenté de leur faire signer des devis de travaux. Je vous engage encore à la plus grande prudence lorsque vous êtes sollicités pour des contrôles divers et à avertir la mairie de ces démarchages.

~Les événements communaux~

Le repas des aînés.



Le 7 octobre s'est tenu le repas des anciens. Comme en 2016 et 2017 le repas a été préparé par la boucherie Dominique Lepoitevin de La Haye du Puits, le dessert a été livré par Yoan Vildier le boulanger de Baupré.

Arbre de Noël.

Le samedi 16 décembre 16 enfants et leurs parents ont participé au goûter de Noël organisé par la municipalité. Comme les années précédentes chacun est reparti avec un livre et des chocolats, pour les enfants absents ils peuvent toujours retirer leur cadeau qui les attend à la mairie.



La « Maison de Jeunes » a offert une place de cinéma aux enfants présents.

~Dates à retenir~

La présentation des vœux du Maire et du Conseil Municipal aux Appevillaises et Appevillais est fixée au **samedi 20 janvier 2018 à 15h30** à la salle communale.

~Le carnet de la Commune~

Naissances :

- Jules GRATIEN le 23 juin 2017.
- LYANA GUERET le 18 décembre 2017.

Décès :

- Daniel HASLEY le 12 janvier 2017.
- René BLONDEL le 31 mars 2017.
- Gisèle STIEMBERT le 12 avril 2017.
- Renée ROBIOLLE le 19 octobre 2017
- Michel ROBIOLLE le 10 décembre 2017.

Mariages :

- Elodie ONFROY et Nicolas MESLIN le 29 avril 2017.
- Lucie MARION et Franck RENOUF le 23 septembre 2017.

~Le mot des Associations~

La Maison des Jeunes.

En 2017 la Maison des jeunes a organisé :

- Un repas en mars.
- Un vide-grenier suivi d'un apéro-concert.
- Un nouveau pique nique au bord du marais.

Si la fréquentation à ces trois manifestation aurait pu être plus forte, elle a cependant été suffisante pour dégager des bénéfices. Grand merci à tous les appevillais qui ont permis cette réussite.

En 2018 nous vous proposerons de nouveau :

- Un repas à la salle communale le 7 avril 2018.
- Un vide-grenier suivi d'un apéro-concert le 26 mai 2018.
- Un pique nique au bord du marais le 1 juillet 2018.

Pour tout savoir sur ces événements : « <https://www.facebook.com/Lamaisondesjeunesappeville/> »
Mes meilleurs vœux.

La présidente, Laëtitia LEGALLOIS.

Les Anciens combattants.

L'association des anciens combattants d'Appeville a perdu cette année Monsieur René BLONDEL son trésorier. Son président Monsieur Charles AUVRAY, bien esseulé, se dévoue pour la maintenir. Monsieur Joël Lemyre a accepté d'être son nouveau porte-drapeau. Nous tenterons de recomposer un bureau en début d'année pour soutenir Monsieur Charles AUVRAY.

Le 11 novembre 2018 sera le centième anniversaire de la signature de l'armistice qui a mis fin à la Première Guerre mondiale. Jamais jusqu'à cette date aucun conflit n'avait été aussi meurtrier. Pour notre pays les pertes humaines ont été de 1 380 000 morts et disparus. Dans toutes nos communes des monuments nous rappellent combien le tribut payé par leur population d'alors a été terrible. Tous ces hommes sacrifiés pendant quatre ans dans des combats aussi inutiles que meurtriers étaient de simples citoyens mobilisés par leur pays. Ce prochain 11 novembre, à l'occasion de ce centième anniversaire, nous pourrions peut-être nous rassembler en un peu plus grand nombre autour du monument aux morts d'Appeville pour un hommage aux 29 appevillais tués à cette guerre. En 1914 la population communale était de 411 habitants, en 1918 elle était tombée à 361.

Michel Leblanc.

Association du Patrimoine d'Appeville.

L'association va dans quelques mois entrer dans sa dixième année, elle a été créée en mai 2009. C'est peut être l'heure d'un bilan.

Le but premier de l'association était d'aider financièrement la municipalité à sauvegarder l'église d'Appeville : son état était, alors, jugé préoccupant..

L'édifice a retrouvé un aspect qu'il n'avait pas connu depuis fort longtemps. Les ressources financières collectées auprès des donateurs (dont un mécène), l'abondement de la Fondation du Patrimoine, et les sommes recueillies par l'association dépassent à ce jour les cent mille euros.

L'église étant classée monument historique, la commune a également bénéficié, pour sa restauration des aides de l'Etat et du Département.

Si ces éléments sont très positifs il n'en est pas tout à fait de même pour les autres objectifs de l'association notamment la valorisation du patrimoine auprès des Appevillais.

Il s'est avéré difficile de mobiliser lors des manifestations organisées, et cela plus particulièrement ces deux dernières années. Pourtant, la manifestation « pierres en lumière 2017 » était bien sympathique ; les maisons ainsi que le lavoir de la Guerrerie illuminés ne manquaient pas de charme.

A une époque où la population évolue très rapidement, où les regroupements, les fusions de collectivités, de paroisses s'accroissent, il nous faut éviter que le sentiment d'appartenance à un groupe de proximité ne se dissolve. Il est donc particulièrement important que les habitants se réapproprient leur territoire et leur église, laquelle constitue le dernier signe visible d'une commune ; c'est ce qui reste du passé et représente, pour certains »un phare pour l'avenir »

Ces églises qui jadis étaient des lieux exclusivement cultuels sont devenues culturelles en ce qu'ils nous renseignent sur les modes de représentation et sur les usages de nos ancêtres.

La nécessité de les maintenir en état en raison de leur valeur de témoignage au delà de leurs qualités esthétiques et architecturales doit être une évidence pour chacun d'entre nous.

Merci à tous ceux qui nous ont soutenus.

Bonne année 2018

La Présidente, Geneviève Testa.